



## Projet de plan de gestion des matières résiduelles conjoint 2016-2020

### COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS

Présenté par

Le Conseil régional de l'environnement Mauricie

à la

Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie

Mars 2016





---

## TABLE DES MATIÈRES

Le Conseil régional de l'environnement Mauricie .....	2
Commentaires et recommandations .....	3
Conclusion .....	7



## **Le Conseil régional de l'environnement Mauricie**

Le Conseil régional de l'environnement (CRE) Mauricie est un organisme à but non lucratif fondé en 1995 et reconnu par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, et de la Lutte contre les changements climatiques. Le CRE Mauricie a pour mission de promouvoir la protection et l'amélioration de l'environnement de sa région, le tout dans une optique de développement durable.

Par ses actions, le CRE Mauricie cherche à favoriser l'intégration des préoccupations environnementales dans les processus de développement régional. Pour lui, ce développement doit se faire dans le respect de la capacité de support des écosystèmes, une condition essentielle au développement durable. En tenant compte des réalités locales et régionales, le Conseil régional de l'environnement Mauricie privilégie l'action, la concertation, l'éducation, l'information, la sensibilisation et la veille environnementale, pour atteindre ses objectifs.

*Le CRE Mauricie, un acteur impliqué en matière de gestion responsable des matières résiduelles.*

Premièrement, le CRE Mauricie est attesté *niveau 3 - performance - échelon or* par le programme ICI ON RECYCLE! de la Société d'État RECYC-QUÉBEC. Cette reconnaissance lui a été attribuée, car il réussit à mettre en valeur plus de 90 % de ses matières résiduelles.

La saine gestion des matières résiduelles a toujours fait partie des préoccupations du Conseil régional de l'environnement Mauricie. Au fil des ans, le CRE Mauricie a d'ailleurs réalisé une multitude de projets et mandats en matière de gestion responsable des matières résiduelles.

Depuis 2006, le CRE Mauricie fait également la promotion du programme de reconnaissance ICI ON RECYCLE!, géré par la société d'État RECYC-QUÉBEC, dans les industries, commerces et institutions (ICI) de la Mauricie. Dans le cadre de ce projet, il a accompagné plusieurs ICI dans leur inscription à ce programme et a réalisé des diagnostics de gestion des matières résiduelles et des études de caractérisation des

matières résiduelles de certains ICI. Il a aussi réalisé des campagnes de promotion des ICI exemplaires de la Mauricie.

Régulièrement le CRE Mauricie est appelé à tenir des kiosques et à présenter des conférences de sensibilisation sur la gestion responsable des matières résiduelles auprès des élèves et de la population mauricienne.

En 2007, le Conseil régional de l'environnement Mauricie a participé à la mise en place des comités de vigilance du lieu d'enfouissement technique de Saint-Étienne-des-Grès et de Champlain, et est membre actif de ces comités depuis ce temps.

## Commentaires et recommandations

- À notre avis, il manque un élément important dans la documentation concernant le Projet de Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) conjoint 2016-2020, le bilan du PGMR précédent. La seule information qu'on fournit au sujet du PGMR de 2005 est la liste des mesures réalisées. Il aurait été intéressant de savoir si les objectifs de ce PGMR ont été atteints et, si non, pourquoi. Quelles ont été les contraintes à sa mise en œuvre et quels ont été les éléments qui ont connu du succès? Ce sont des éléments qui auraient pu aider à évaluer les mesures proposées.
- Il ne ressort pas clairement dans le projet de Plan de gestion des matières résiduelles conjoint que la RGMRM préconise le traitement des matières selon la chronologie du concept des 3RV-E. Une plus grande emphase devrait être mise sur la réduction à la source et le réemploi.

### **Recommandation #1**

Ajouter au PGMR le principe directeur des 3RV-E et ajouter et faire ressortir les mesures favorisant la réduction à la source et le réemploi.

- Puisque la plupart des municipalités de la Mauricie possèdent une réglementation obligeant les ICI à participer à la récupération des matières recyclables et que les ICI peuvent utiliser la collecte municipale de porte en porte pour disposer de leurs matières résiduelles, le CRE

Mauricie est d'avis que des efforts prévus dans le PGMR (mesure 2.3) pour inciter les ICI à participer à la récupération des matières recyclables ne sont pas suffisants, ce qui pourrait nuire à l'atteinte des objectifs. De plus, le budget est beaucoup trop modeste pour l'atteinte de l'objectif.

**Recommandation #2**

Prévoir, à la mesure 2.3, l'inventaire des ICI qui participent à la récupération des matières recyclables et ajuster le budget en conséquence. L'échéancier devrait s'échelonner de 2017 à 2020.

**Recommandation #3**

Mettre en place des mesures pour obliger les ICI à respecter la réglementation municipale en matière de récupération des matières recyclables.

**Recommandation #4**

Afin de rendre encore plus compétitifs le recyclage et la valorisation, la RGMRM devrait demander au gouvernement du Québec d'augmenter le coût des redevances à l'élimination.

- Le gazon coupé se retrouve en grande quantité dans les matières qui s'en vont à l'élimination ou qui se retrouveront bientôt dans la collecte des matières organiques. Le gazon coupé ne devrait pas se retrouver dans ces matières. Il devrait plutôt être laissé sur place (herbicyclage) et contribuer à la conservation de la qualité des sols. L'herbicyclage devrait donc être obligatoire sur tout le territoire.

**Recommandation #5**

Rendre obligatoire l'herbicyclage sur l'ensemble du territoire.

- Les couches jetables sont aussi une source non négligeable de matières qui prendront le chemin de l'élimination. Avec toute l'amélioration qu'il y a eu au niveau des couches lavables au fil des ans, l'utilisation de ces couches devrait être encouragée par les municipalités.

**Recommandation #6**

Inciter les municipalités du territoire à mettre en place des mesures incitatives à l'utilisation des couches lavables (réutilisables).

- La consommation de divers produits crée une grande quantité de matières souvent non compostables ou non recyclables lors de la tenue d'événements sur le territoire.

**Recommandation #7**

Amener les organisateurs d'événements à éliminer l'utilisation de produits non compostables ou non recyclables et maximiser la récupération lors de la tenue d'événements sur le territoire.

**Recommandation #8**

Organiser une ou des rencontres avec les organisateurs des événements en Mauricie pour les sensibiliser à la tenue d'événements écoresponsables, évaluer leur intérêt à passer à l'action et identifier ce qui les inciterait à passer à l'action.

- Au niveau des résidus de construction, rénovation et démolition (CRD), la mesure 4.2 prévoit de faire la promotion d'une saine gestion des matières résiduelles. Nous sommes d'avis que la saine gestion de ces résidus soit obligatoire.

**Recommandation #9**

Exiger des municipalités du territoire qu'elles délivrent des permis de construction, de rénovation et de démolition qu'à la condition que les résidus de CRD soient acheminés dans un centre de tri approprié (preuve à l'appui).

- Le PGMR n'identifie pas clairement d'objectifs ou de mesures de mise en valeur pour les résidus domestiques dangereux. Nous croyons que la récupération de ces matières est et doit rester une priorité.

**Recommandation #10**

Doter le PGMR 2016-2020 d'un objectif de mise en valeur pour les résidus domestiques dangereux.

- Compte tenu de l'expertise acquise au fil des ans et de son implication au niveau des matières résiduelles, tel que décrit précédemment, nous sommes d'avis que le Conseil régional de l'environnement Mauricie est une ressource locale qui peut contribuer à la mise en œuvre du PGMR.

**Recommandation #11**

Ajouter à la fiche descriptive de la mesure 3.3 le Conseil régional de l'environnement Mauricie aux acteurs impliqués.

- La responsabilité élargie des producteurs au niveau du matériel informatique et électronique semble avoir facilité la récupération de ce matériel. Plusieurs points de dépôt ont été mis en place et il est devenu plus facile pour le citoyen de disposer adéquatement de ceux-ci.

**Recommandation #12**

La RGMRM doit demander au gouvernement du Québec d'élargir le programme de responsabilité élargie afin d'inclure les encombrants et les résidus domestiques dangereux.

- Il y a un aspect incontournable pour assurer le succès de la mise en œuvre de ce PGMR, c'est la sensibilisation et l'éducation. Des efforts continus doivent être investis au niveau de la sensibilisation et l'éducation tout au long de la période couverte par le PGMR et plus. Les moyens à utiliser pour réaliser cette sensibilisation doivent être des plus variés afin d'être plus efficace au niveau de la population.

**Recommandation #13**

À la mesure 4.1, augmenter le budget prévu pour le bottin des récupérateurs à 25 000\$ et le budget prévu pour la diffusion d'information à 125 000 \$ par an.

**Recommandation #14**

Au niveau de la sensibilisation, prévoir dans les moyens de la mesure 4.1, la production et l'utilisation de courtes capsules vidéo.



- Le Projet de Plan de gestion des matières résiduelles conjoint 2016-2020 n'aborde pas vraiment la problématique des gaz à effet de serre. Un des principaux enjeux de la Politique québécoise est pourtant de contribuer à l'atteinte des objectifs du Plan d'action sur les changements climatiques.

#### **Recommandation # 15**

La RGMRM doit faire ressortir dans le PGMR que la problématique des gaz à effet de serre est un enjeu important. Elle doit donc voir à limiter le transport des matières résiduelles et assurer une régionalisation des installations de valorisation. Elle doit également encourager l'économie circulaire.

## **Conclusion**

Maintenant que le travail de planification est presque terminé, il est temps de se tourner vers la mise en œuvre du PGMR 2016-2020. Pour y parvenir, des efforts concertés de la part de tous les acteurs du milieu seront nécessaires.

Le CRE Mauricie est d'avis que le cœur de la mise en œuvre de ce PGMR sera les campagnes d'information, de sensibilisation et d'éducation qui seront réalisées. Le succès de cette démarche y est conditionnel. Cependant, pour que ces campagnes soient efficaces, elles devront être accompagnées d'actions concrètes.

La RGMRM peut donc compter sur la collaboration du Conseil régional de l'environnement Mauricie dans la mise en œuvre du PGMR 2016-2020. Le CRE Mauricie sera un partenaire important, mais il sera aussi un des acteurs locaux qui pourra être mis à contribution dans la réalisation de plusieurs des mesures identifiées dans le PGMR. Le plan d'action 2016-2017 du CRE Mauricie comporte déjà différentes actions identifiées dans le projet de PGMR 2016-2020.

**Conseil régional de l'environnement Mauricie**

580, rue Barkoff, bureau 203, Trois-Rivières (Québec) G8T 9T7

Tél. : 819 694-1748

Courriel : [direction@cre-mauricie.com](mailto:direction@cre-mauricie.com)

[www.cre-mauricie.com](http://www.cre-mauricie.com)